

- Seuls les entraîneurs sont habilités à définir l'orientation des types d'entraînements à effectuer, suivant les différentes catégories concernées

#### **5. Engagements des parents et accompagnateurs**

- Encourager sans pression excessive.
- Respecter les décisions sportives et organisationnelles.
- Participer, dans la mesure du possible, aux événements et déplacements.

#### **6. Compétitions et déplacements**

- Les inscriptions aux compétitions se font via l'entraîneur ou le responsable compétitions.
- Les déplacements officiels peuvent être organisés et pris en charge partiellement ou totalement par le club selon le budget.
- Les athlètes doivent respecter les horaires et consignes lors des déplacements.

#### **7. Règles de vie**

- **Interdiction de toute forme de violence, insulte, discrimination, dopage ou comportement nuisible.**
- Respect mutuel entre tous les membres.
- Utilisation responsable des réseaux sociaux en lien avec le club.

#### **8. Sanctions**

- En cas de non-respect de la charte, le comité directeur pourra appliquer des sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion temporaire ou définitive.
  - **Avertissement verbal** (décision du coach)
  - **Avertissement écrit** (décision du coach ou du comité directeur)
  - **Exclusion temporaire** (décision du coach ET du comité directeur)
  - **Exclusion définitive** (décision du comité directeur)

Date et signature du licencié(e)

Date et signature du licencié(e) mineur  
(ou parents ou représentant légal)